



EAU DE
FRIBOURG
FREIBURGER
WASSER

Comptes 2025

	Page
- Bilan au 31 décembre 2025	2-3
- Compte d'exploitation	4-5
- Flux de trésorerie	6
- Annexes	7-9
- Proposition de répartition du bénéfice	10

Givisiez, le 18 mai 2026

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'assemblée générale de Eau de Fribourg SA – Freiburger Wasser SA

Givisiez

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Eau de Fribourg SA – Freiburger Wasser SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités" de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.



Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 18 mai 2026

Multifiduciaire Fribourg SA

Christophe Werro
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du résultat au bilan

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2025**

	2025	2024
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
ACTIF	23 281 695	16 927 654
ACTIF CIRCULANT		
LIQUIDITES	28 143	42 529
BCF	1 909	32 528
PostFinance	26 234	10 001
CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS	3 462 859	3 065 669
Créances vente eau	2 781 631	2 659 348
Créances vente raccordements tiers	125 744	223 655
Créances ventes prestations tiers	655 484	212 666
Provision pour débiteurs douteux	-100 000	-30 000
AUTRES CREANCES A COURT TERME	945 823	886 126
c/c SINEF SA	502 082	502 082
TVA à récupérer	443 649	383 956
Impôt anticipé	92	88
STOCK ET PRESTATIONS NON FACTUREES	45 000	45 000
Stock compteurs	45 000	45 000
COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF	14 226	8 554
Produits à recevoir	14 226	8 554
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 496 051	4 047 878
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES MEUBLES	216 147	53 460
Equipements informatiques	695 133	509 716
Fonds amort équipements informatiques	-478 987	-456 257
IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	9 822 235	6 138 887
Sources, bâtiments et aménagement	1 703 277	1 605 609
Fonds amort sources	-879 180	-834 202
Réseaux eau	19 235 266	15 295 054
Fonds amort réseaux eau	-10 545 092	-10 256 068
Réservoirs et surpressions	5 570 952	5 570 952
Fonds amort réservoirs et surpressions	-5 262 988	-5 242 457
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 700	-
Divers projets	149 700	47 000
Fonds d'amortissement divers projets	-47 000	-47 000
IMMOBILISATIONS EN COURS DE CONSTRUCTION	8 644 562	6 687 430
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 785 644	12 879 776



	2025	2024
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
PASSIF	23 281 695	16 927 654
DETTES A COURT TERME		
DETTES RESULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 990 697	3 036 282
Créanciers divers	4 990 697	3 036 282
AUTRES DETTES A COURT TERME	1 805 358	31 000
Réserve projet d'aide aux pays en difficulté	2 000	31 000
Emprunt Romanel-sur-Lausanne	1 800 000	-
BCF compte courant 3001797.024-00	3 358	-
PASSIFS DE REGULARISATION ET PROVISIONS A COURT TERME	415 950	438 641
Charges à payer	415 950	438 642
TOTAL DETTES A COURT TERME	7 212 005	3 505 923
DETTES A LONG TERME	14 057 813	11 496 250
BCF - ATF 02.09.2026	600 000	600 000
BCF - ATF 25.10.2028	500 000	500 000
BCF - ATF 31.03.2027	1 500 000	1 500 000
BCF - ATF 20.04.2026	1 000 000	1 000 000
BCF - ATF 20.12.2026	500 000	500 000
BCF - ATF 05.05.2027	1 000 000	1 000 000
BCF - ATF 30.09.2027	500 000	500 000
BCF - ATF 14.03.2028	1 000 000	1 000 000
BCF - ATF 30.06.2028	1 000 000	1 000 000
BCF - ATF 28.12.2029	956 250	975 000
BCF - ATF 25.02.2029	1 155 000	1 177 500
BCF - ATF 02.09.2030	975 000	993 750
BCF - ATF 02.12.2030	735 938	750 000
BCF - ATF 31.03.2030	740 625	-
BCF - ATF 16.05.2032	795 000	-
BCF - ATF 28.11.2040	1 100 000	-
TOTAL FONDS ETRANGERS	21 269 868	15 002 173
FONDS PROPRES	2 011 877	1 925 481
CAPITAL-ACTIONS	800 000	800 000
Capital	800 000	800 000
RESERVES / BENEFICE ET PERTE	1 211 877	1 125 481
Réserve pour égalisation prix de l'eau	1 025 482	1 525 733
Réserve légale - agio	100 000	100 000
Résultat de l'exercice	86 395	-500 251



	Compte d'exploitation 2025	Réel 2025	Budget 2025	Ecart R25/BU25	Réel 2024
300 000	Vente d'eau	3 681 956	3 531 900	150 056	1 656 473
301 000	Taxes fixes	1 711 106	1 750 000	-38 894	2 625 871
301 001	Location de compteurs	-	-	-	230 000
300 001	Vente de raccordements	309 551	344 810	-35 259	295 029
365 000	Produits divers	235 233	253 100	-17 867	83 303
380 500	Pertes sur débiteurs	-55 517	-10 000	-45 517	-2 116
	Revenu d'exploitation	5 882 329	5 869 810	12 519	4 888 560
400 000	Achat de matériel auprès de fournisseurs	-38 158	-95 500	57 342	-58 750
440 010	Prestations de tiers / Adductions-distribution	-2 231 862	-1 997 700	- 234 162	-1 713 226
440 020	Prestations de tiers / Réseaux	-380 834	-261 000	- 119 834	-626 753
440 030	Prestations de tiers / Ventes tiers	-376 093	-365 500	- 10 593	-502 381
440 040	Prestation de tiers / Gestion patrimoniale	-216 000	-216 000	-	-111 240
450 000	Achat Eau	-50 543	-10 000	- 40 543	-49 037
450 002	Charge Electricité	-476 528	-616 300	139 772	-550 411
450 010	Analyses d'eau	-53 058	-65 000	11 942	-36 134
450 020	Indemnités, droits de passage, servitudes et conventions	-3 444	-3 240	-204	-3 444
450 021	Contributions & Taxes	-337 373	-113 055	- 224 318	-106 110
	Coûts directs	-4 163 892	-3 743 295	-420 597	-3 757 485
	Marge Brute	1 718 437	2 126 515	-408 078	1 131 075



	Compte d'exploitation 2025	Réel 2025	Budget 2025	Ecart R25/BU25	Réel 2024
630 000	Assurance bâtiments (ECAB)	-2 472	-2 470	-2	-2 472
631 000	Autres Assurances	-8 600	-8 700	100	-8 600
650 000	Matériel de bureau / Imprimés	-1 870	-3 100	1 230	-2 485
650 300	Revue, documentation technique	-210	-300	90	-
652 000	Cotisation à association professionnelle	-16 913	-16 700	-213	-17 153
653 000	Honoraires juridiques	-29 000	-29 000	-	-29 000
653 100	Honoraires de fiduciaire & révision	-7 500	-8 000	500	-7 600
654 000	Charges pour Conseil d'Administration	-8 737	-14 400	5 663	-14 481
657 620	Frais de radio – concession & téléalarme	-16 718	-9 350	-7 368	-8 448
660 000	Promotion, Publicité & multimédias	-10 409	-6 200	-4 209	-3 218
670 000	Autres Charges d'Exploitation / Frais divers	-	-1 000	1 000	-3 836
670 410	Prestations de tiers	-30 471	-31 100	629	-34 538
670 420	Prestations SINEF	-992 562	-965 800	-26 762	-1 012 349
682 000	Attribution fonds de réserve (soutien projets)	-29 000	-31 000	2 000	-31 000
691 000	Commissions et frais de banques	-3 491	-1 900	-1 591	-1 245
	Frais Généraux	-1 157 954	-1 129 020	-28 934	-1 176 427
680 030	Amortissement des installations	-369 262	-405 500	36 238	-350 429
680 040	Amortissement du Hardware IT	-8 000	-21 200	13 200	-8 000
680 050	Amortissement immobilisation incorporelles	-	-15 667	15 667	-
	Amortissements	-377 262	-442 367	65 105	- 358 429
690 000	Charges financières / Intérêts débiteurs	-147 485	-140 800	-6 685	-144 330
695 000	Produits financiers / Intérêts créditeurs	7 539	7 600	-61	7 708
700 000	Produits accessoires (vente électricité)	43 120	40 000	3 120	40 153
	Charges et produits autres	-96 827	-93 200	-3 627	-96 469
682 011	Résultat	86 395	461 928	-375 533	-500 251



Flux de trésorerie

Flux de trésorerie en CHF	2025	2024
Résultat de l'exercice	86 395	-500 251
Amortissements	377 262	358 429
Créances résultant de prestations	-397 190	-329 247
Autres créances à court terme	-59 697	-282 832
Comptes de régularisation d'actifs	-5 672	18 078
Dettes résultant des prestations	1 954 415	694 907
Dettes rémunérées à court terme	1 803 358	-
Dettes non financières	-29 000	-
Comptes de régularisation de passifs	-22 692	83 899
Trésorerie d'exploitation	3 707 180	42 984
Immobilisations corporelles	-4 215 298	-
Immobilisations incorporelles	-110 699	-
Immobilisations en cours	-1 957 132	-2 906 033
Trésorerie d'investissement	-6 283 128	-2 906 033
Prêts à moyen terme	-	-
Dettes à long terme	2 561 563	2 896 250
Trésorerie de financement	2 561 563	2 896 250
Flux de trésorerie	-14 386	33 201
Trésorerie au 01.01	42 529	9 328
Trésorerie au 31.12	28 143	42 529
Variation nette de trésorerie	-14 386	33 201



Annexe aux comptes arrêtés au 31 décembre 2025

ANNEXE 1

1 Principes d'évaluation et de comptabilisation dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013). Les principaux principes d'évaluation appliqués, qui ne seraient pas prescrits par la loi, sont décrits ci-après.

1.1 Reconnaissance des produits

Les ventes d'énergie et de biens de services aux clients finaux sont considérées comme réalisées et sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires dès lors que les livraisons correspondantes ont eu lieu.

Les livraisons d'eau aux usagers sont déterminées par le relevé périodique des compteurs individuels.

1.2 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, en tenant compte des corrections de valeurs économiquement nécessaires, déterminées sur la base des risques effectifs connus.

1.3 Travaux en cours

Les travaux en cours sont valorisés selon le principe de la valeur la plus basse, au prix de revient.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur la durée de vie estimée. Le taux d'immobilisation appliqué dans les comptes 2025 est de 100% pour les assainissements de réseaux.



ANNEXE 2

2 Informations sur les comptes annuels

2.1 Raison sociale, forme juridique et siège de l'entreprise

La société est inscrite au registre du commerce sous le nom Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA à Givisiez depuis le 2 septembre 2015. Son activité effective a débuté le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle elle a repris une partie des activités des Services industriels de la Ville de Fribourg.

A la date du 1^{er} janvier 2016, une partie des actifs et passifs des Services industriels a également été reprise.

2.2 Employés

La société n'occupe pas de personnel, elle travaille sous mandat avec la société SINEF SA.

2.3 Honoraires de l'organe de révision	2025	2024
Prestations d'audit	7'500	7'600
Total	7'500	7'600

2.4 Créances portant intérêt	2025	2024	
SINEF SA	Court terme 1.50%	502 082	502 082

2.5 Dettes portant intérêt	2025	2024	
BCF - ATF 02.09.2026	Long terme 1.40%	600 000	600 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF - ATF 25.10.2028	Long terme 1.28%	500 000	500 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF - ATF 31.03.2027	Long terme 1.05%	1 500 000	1 500 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF - ATF 20.04.2026	Long terme 0.50%	1 000 000	1 000 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF - ATF 20.12.2026	Long terme 0.50%	500 000	500 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF – ATF 05.05.2027	Long terme 1.45%	1 000 000	1 000 000
Crédit d'investissement (réseau)			
BCF – ATF 30.09.2027	Long terme 2.40%	500 000	500 000
Crédit d'investissement (réseau)			



BCF – ATF 14.03.2028	Long terme	2.50%	1 000 000	1 000 000
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF-ATF 30.06.2028	Long terme	2.37%	1 000 000	1 000 000
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 28.12.2029	Long terme	1.72%	956 250	975 000
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 25.02.2029	Long terme	1.79%	1 155 000	1 177 500
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 02.09.2030	Long terme	1.45%	975 000	993 750
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 02.12.2030	Long terme	1.28%	735 938	750 000
BCF-ATF 31.03.2030	Long terme	1.25%	740 625	-
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 16.05.2032	Long terme	1.26%	795 000	-
Crédit d'investissement (réseau)				
BCF ATF 28.11.2040	Long 1.83%	terme	1 100 000	-
Crédit d'investissement (réseau)				
Total			14 057 813	11 496 250

2.6 Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important pour l'appréciation des comptes ne s'est produit entre la date du bouclage au 31 décembre 2025 et l'approbation des comptes lors de la séance du conseil d'administration du 4 mai 2026.



EDF
Givisiez

**Proposition de répartition du bénéfice
2025**

	CHF	CHF
	2025	2024
Bénéfice reporté	0	0
Bénéfice/Perte de l'exercice	86 395	-500 251
Bénéfice reporté	86 395	-500 251
Attribution/Prélèvement à la réserve pour égalisation du prix de l'eau	- 86 395	500 251
Report à nouveau	0	0